

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LONDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2026

Date de la convocation :

18 juin 2026

N° 2026-06-29_52

Date d'affichage de la convocation :

18 juin 2026

ÉLECTION D'UN RÉFÉRENT EUROPE AUPRÈS DE LA MISSION EUROPE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

7 juillet 2026

Secrétaire de séance :

Benjamin ITIÉ

Date de publication ou de notification :

7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-London), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS En exercice : 41 Présents : 32 Représentés : 4 Excusés non représentés : 3 Absents non excusés : 2 Votants : 36 VOTES POUR : 36 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Arville	Anne THIBAUT Nadège BESLÉ	☒ ☐	☐ ☐	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ Thierry BRIAND	☒ ☐	☐ ☐	
	Beaumont-du-Gâtinais	Nicolas POZO Caroline MASSYN	☒ ☒	☐ ☐	
	Bougigny	Sandra TIMBERT Jean-Benoist BARTHÉLÉMY	☐ ☐	☒ ☒	
	Bransles	Florent NÉGRIER Michel BAUWENS	☒ ☒	☐ ☐	
	Chaintreaux	Alexis KERLO Alain MÉTAUT	☒ ☐	☐ ☒	
	Château-London	Benjamin ITIÉ	☒	☐	Colline TORAILLE SMITH Benjamin ITIÉ
		Colline TORAILLE SMITH	☒	☐	
		Giovanni BARONE	☐	☒	
		Sylvie STITI	☐	☒	
	Chenou	Frédéric BAUDOUIN	☐	☒	
		Gérard MOUSSET DE LOS SANTOS Nathalie	☐ ☐	☐ ☒	
	Égreville	Pascal POMMIER	☒	☐	Georges BADER
		Marie LEPAGE	☒	☐	
		Georges BADER	☒	☐	
		Catherine CARTIER	☐	☒	
	Gironville	François COUSIN	☒	☐	
		Olivier JEANNOTIN	☐	☐	
	Ichy	Hervé JACQUESSON	☐	☒	
		Cynthia CHEREAU	☒	☐	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Claude BICHEREL	☒	☐	
		Martine DUFONT	☒	☐	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	☒	☐	
		Sylviane DONELLI	☐	☐	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Netty VINTANEL ROUSIER	☒	☐	
		Jacques SIMAO	☐	☐	
	Mondreville	Jean-Sébastien POITOU	☒	☐	
		Mathurin PHILIPPEAU	☐	☐	
	Obsonville	Hervé COURTOIS	☒	☐	
		Antoine PACHECO	☐	☐	

Poligny	Gérard GENEVIÈVE	☒	☐	☐
	Évelyne GUERPILLON	☒	☐	☐
Souppes-sur-Loing	Jean-Michel CAPELLE	☒	☐	☐
	Nathalie VILETTE	☒	☐	☐
	Fabrice GILBERT	☒	☐	☐
	Marie-Laure BAUDON	☒	☐	☐
	Alain LEBLANC	☒	☐	☐
	Hélène REBOUCO	☒	☐	☐
	Martin TRICARD	☐	☒	☐
	Jocelyne PRESLES	☒	☐	☐
Vaux-sur-Lunain	Didier RICHARD	☒	☐	☐
	Charlie PREVOST	☒	☐	☐
	Marie-Hélène FONSECA	☐	☐	☐
Villebéon	Francis PLÉ	☒	☐	☐
	Didier MARCOIN	☐	☐	☐

Jean-Michel CAPELLE

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-29, L. 2121-33 et L. 5211-1,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** qu'une mission Europe a été créée en 2020 au sein du Département de Seine-et-Marne dont l'objectif est de mobiliser les sources de financement européen au profit des projets des territoires et urbains,
- CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, cette mission a vocation à épauler les collectivités territoriales seine-et-marnaises dans leurs recherches de financements européens, de la simple information jusqu'au montage potentiel d'un dossier de demande de subvention,
- CONSIDÉRANT** que le Département de Seine-et-Marne adhère à l'association Île-de-France Europe, bureau de représentation de la Région Île-de-France à Bruxelles, qui reçoit de nombreuses informations sur les différentes opportunités de financement susceptibles d'intéresser les collectivités,
- CONSIDÉRANT** qu'au-delà de la recherche de financements européens, la mission Europe porte le Centre Europe Direct Seine-et-Marne, relais officiel des politiques européennes au sein du département,
- CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, il développe des activités d'information en direction de tous les publics,
- CONSIDÉRANT** que pour que les territoires puissent bénéficier au mieux de l'ensemble de cette offre de services, un réseau de référents sur les sujets européens a été constitué,
- CONSIDÉRANT** que ces référents sont les destinataires directs des informations diffusées et les interlocuteurs de la mission Europe mais également les relais de ces informations au sein de leur intercommunalité,
- CONSIDÉRANT** que le conseil communautaire procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes,

La présente délibération, transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la collectivité, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois. Conformément à l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, le délai de recours prévu est augmenté d'un mois pour les personnes qui demeurent en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises. De même, le délai est augmenté de deux mois pour les personnes qui demeurent à l'étranger.

CONSIDÉRANT que la fixation de la durée des fonctions assignées à ces membres, ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,

CONSIDÉRANT que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations et aux présentations,

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Michel CAPELLE fait acte de candidature,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur Jean-Michel CAPELLE en qualité de référent Europe de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing chargé de relayer les informations de la mission Europe instituée par le Département de Seine-et-Marne ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

À Château-Landon, le 7 juillet 2026

Le secrétaire de séance



Benjamin ITIÉ



Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Jacques HYEST

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le



ID : 077-200023919-20260629-2026062952-DE